

**Décret n° 2025-134 du 18 avril 2025.**

Le colonel **ELEKA NGOMBE (Armel)** est nommé chef d'état-major interarmées de la zone militaire de défense n° 3.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-135 du 18 avril 2025.**

Le colonel **KINZONZI (Landry Rock Damien)** est nommé chef d'état-major interarmées de la zone militaire de défense n° 5.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-136 du 18 avril 2025.**

Le colonel **VITICKAT MOUELET (Christian Bertil)** est nommé adjoint terre de la zone militaire de défense n° 1.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-137 du 18 avril 2025.**

Le colonel **MASSAMBA (Dieudonné)** est nommé adjoint terre de la zone militaire de défense n° 4.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-138 du 18 avril 2025.**

Le colonel **NGOMBE (Yvon Patrice Alexis)** est nommé adjoint terre de la zone militaire de défense n° 5.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-139 du 18 avril 2025.**

Le capitaine de vaisseau **BALEMVOKELA (Daniel)** est nommé adjoint marine de la zone militaire de défense n° 1.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-140 du 18 avril 2025.**

Le colonel **NGAKOLI (Guy Roland Servais)** est nommé directeur des services de santé du commandement de la logistique des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-141 du 18 avril 2025.**

Le colonel **LOUSSOLO (Brice Aristide)** est nommé commandant de la 1<sup>re</sup> région militaire de la zone militaire de défense n° 2.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret N° 2025-142 du 18 avril 2025.**

Le colonel **BOLINDZA (Faustin)** est nommé commandant du bataillon de commandement des services et de sécurité du grand quartier général.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-143 du 18 avril 2025.**

Le colonel **OYA-TSAMBI (Urbain)** est nommé directeur des renseignements stratégiques de la direction centrale des renseignements militaires.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-144 du 18 avril 2025.**

Le colonel **NGOUILOU (Jean Marie)** est nommé directeur de la logistique de l'état-major de l'armée de terre.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Décret n° 2025-145 du 18 avril 2025.**

Le colonel **ABOUI (Isaac Placide)** est nommé commandant du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie sol-sol.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.